New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Centre de Soins et d'Education Marika Inc.		Le 11 juin 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Les Petits Coeurs Marika		2024113
Adresse		**Numéro de téléphone**
689 boulevard Éverard H. Daigle Grand-Sault/Grand Falls NB E3Z 3C5		(506) 475-8525
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps partiel	20	PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Geneviève Abud	Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Inspection de renouvellement fait le 11 juin 2026.
Le ratio est respecté lors de ma visite.
J'observe des jeux libres ainsi que des activités dirigées.
Les heures de développement professionnel sont complétées pour l'éducatrice.
Le parc de l'école est utilisé lors des sorties extérieures.
L'une des étudiantes devra faire la vérification du dossier auprès du développement social lorsqu'elle aura ses 19 ans. La copie pourra être ajoutée à son dossier.

original signé par
Geneviève Abud — Le 11 juin 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Nicole Cormier McPhee — Le 11 juin 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"